

## FINANCEMENT

Que vous soyez salarié(e), artiste, artisan, en libéral, professionnel de santé, de la culture, demandeur d'emploi, en reconversion..., des solutions existent pour vous aider à financer votre formation.



Afratapem : organisme référencé dans le cadre du Décret Qualité, Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.



Certification qualité délivrée au titre de la catégorie : Actions de formation

### Financiers habituels de l'Afratapem

- Pour les artistes, les salariés des secteurs sanitaire, social, éducatif ou culturel :  
AFDAS,  
ANFH,  
UNIFORMATION,  
Plan de développement des compétences (plan de formation des entreprises)...
- Pour les demandeurs d'emploi :  
Conseils régionaux,  
Pôles Emploi,  
Mie/Plie...
- Autres :  
FIFPL, AGEFICE,  
AGEFIPH,  
FORMIRIS  
Employeurs (centre hospitalier, associations, entreprises, armée, mairie CNRS, rectorat...)...

## TARIFS 2022/2023

Les stagiaires bénéficient d'un suivi individualisé tout au long de la formation

### → Cycle Préparatoire (cf. p. 7)

1 020 € en financement individuel - 1 440 € en financement assisté  
+ Journée d'information-sélection (1 jour) - 30€

### → Cycle Art-thérapie (cf. p. 8-9)

• Fondements théoriques et pratiques  
3 450 € en financement individuel - 4 350 € en financement assisté  
• Applications méthodologiques  
2 760 € en financement individuel - 3 480 € en financement assisté  
+ Stage de présentation-sélection (3 jours) - 120 €

### → Atelier artistique spécialisé (cf. p. 10)

1 275 € en financement individuel - 1 800 € en financement assisté  
Atelier pratique : 425 € en financement individuel - 600 € en financement assisté  
Modules 2 et 3 : 850 € en financement individuel - 1 200 € en financement assisté

### → Stage de techniques artistiques - Initiation (cf. p. 10)

425 € en financement individuel - 600 € en financement assisté

Adhésion annuelle (année civile) à l'AFRATAPEM : 22 €

**Pour obtenir un devis nominatif** (après réception de votre dossier de candidature) : nous contacter à [contact@afratapem.fr](mailto:contact@afratapem.fr)

Règlement de la formation : suite à la signature du contrat de formation entre le stagiaire et l'organisme de formation, le règlement s'effectue au fur et à mesure du déroulement de la formation (possibilité d'étalement avec règlement mensuel). Pour les financements assistés, une convention est conclue entre l'organisme financeur et l'organisme de formation.

+ d'info sur les financements et les démarches sur [www.art-therapie-tours.net](http://www.art-therapie-tours.net)

